

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 22-113

**Mise à disposition
d'un terrain nu**

**SNCF GARES ET
CONNEXIONS**

**Boulevard Maréchal
de Latre de Tassigny**

Avenant 1

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à sa Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

Vu la convention de mise à disposition des terrains formant le Pôle d'Echanges Multimodal de Pamiers, appartenant à la société SNCF GARES ET CONNEXIONS, au profit de la ville de Pamiers, datée du 27.09.2022, entérinée par la décision municipale numéro 22-109 du 27.09.2022, transmise au contrôle de légalité le 29.09.2022,

Considérant que l'article 5 est erroné,

DECIDE :


Article 1er : les mentions d'indexation de l'article 5 de la convention initiale sont modifiées.

Article 2 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 4 octobre 2022.

Pour extrait conforme au Registre.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Xavier FAURE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le **6 OCT. 2022**
après publication le **12 OCT. 2022**